



VIOLENCES FEMMES INFO
APPELEZ LE
3919
Appel anonyme et gratuit.

LETTRE D'INFORMATIONS

Numéro 76 – mai/juin 2016

SOMMAIRE

Actualité de la FNSF

- > Divorce devant notaire : attention danger
- > Non à une simplification de la justice qui pénalise femmes et enfants

Soutenir

- > Campagne : Je ne supporte pas les bleus
- > Campagne Step Up !

A lire

- > Idées reçues sur l'égalité entre les femmes et les hommes
- > Le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes (HCE) publie son évaluation intermédiaire du 4^{ème} Plan de prévention et de la lutte contre les violences faites aux femmes

A voir

- > Conversation avec française Héritier, de Patric Jean

Revue de presse

- > Avril / Mai 2016

ACTUALITÉS

COMMUNIQUÉ



Un risque majeur pour les femmes victimes de violences et leurs enfants

9 mai 2016

Solidarité Femmes déplore l'amendement sur le divorce déposé dans le cadre de la réforme de la justice du XXIème siècle.

Il a été adopté sans analyse de la situation des femmes les plus en danger et des plus démunies. Le règlement du divorce devant notaire remet en cause la garantie d'une procédure équitable et contradictoire. Il ne préserve plus l'intérêt des deux parties avec l'intervention d'un ou d'une juge.

En raison de l'emprise que l'auteur des violences détient sur sa victime, de la peur, des traumatismes, il lui sera très facile d'imposer un divorce rapide devant notaire.

La victime risque d'être lésée sur le plan économique (pension alimentaire, abandon de famille). Et que devient l'aide juridictionnelle pour les femmes les plus démunies ? Mais, plus grave, les décisions concernant l'exercice de l'autorité parentale et les droits de visite et d'hébergement seront forcément prononcées en sa défaveur. Elles gommeront les violences, leurs conséquences sur les enfants, leur sécurité et celle de leur mère.

Un tel divorce « à l'amiable » sera utilisé par la partie adverse dans les autres procédures, pour démontrer qu'il n'y a pas eu de violences

Les associations du réseau Solidarité Femmes y sont donc opposées et demandent non une simplification mais au contraire dans les situations de violences, des magistrats spécialisés, chargé des procédures, civiles, pénales et devant les juges des enfants, qui puissent analyser et traiter ces dossiers complexes.

Cet amendement est la porte ouverte à tous les abus et pressions de la part des agresseurs.

Il nie le danger pour les femmes et les enfants, confrontés aux violences. Il prétend simplifier mais ne prend pas en compte leur intérêt et aura un impact sur toute la vie pour les victimes, en particulier les mineur.e.s.

COMMUNIQUÉ

Non à une simplification de la justice qui pénalise femmes et enfants

Dans le cadre du projet de loi Justice du XXIème siècle, les député.e.s ont voté, sous couvert de combattre la longueur des procédures, un amendement sur le divorce par consentement mutuel sans juge - une fausse bonne idée qui menace gravement les droits des femmes et des enfants.

Selon les chiffres du Ministère de la Justice, la durée moyenne d'un divorce par consentement mutuel est de 2,5 mois.... La véritable raison est donc d'ordre financier.

Malgré l'intervention dans les débats publics des associations féministes et leur mise en garde concernant cette « déjudiciarisation », les quelques député.e.s présent.e.s ont reçu un avis défavorable pour leurs amendements, y compris ceux qui évoquaient le risque de déséquilibre pour les victimes de violences, et proposés notamment dans ce sens par la Présidente de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, Madame Catherine Coutelle.

Cette « séparation notariale » avec deux avocat.e.s omet une donnée essentielle : l'inégalité entre les femmes et les hommes, dans le couple, et les systèmes de domination qui s'y exercent.

Nous saluons cependant l'adoption de l'amendement de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les femmes et les hommes permettant d'exclure le recours à la médiation obligatoire et préalable avant la saisine du JAF lorsque des violences ont été commises. Nous saluons également son intervention pour inclure des amendements de coordination permettant d'engager des poursuites en cas de pensions alimentaires impayées suite à un "divorce sans juge". Les associations signataires rappellent leur opposition à toute forme de médiation dans les situations de violences.

La déjudiciarisation du droit civil permettra toutes les pressions et violences à l'encontre des femmes, notamment quand elles sont sous phénomène d'emprise car victimes de violences conjugales. Elle donnera lieu à une minimisation voire une négation des violences physiques, sexuelles, psychologiques et économiques faites aux femmes et aux enfants. Rappelons qu'aujourd'hui, les Juges aux affaires familiales ont peu de temps, et manquent de formation et de spécialisation pour distinguer (au-delà des similarités apparentes) la notion de « violence » conjugale de celle de « conflit » conjugal. Cela sera encore pire avec un notaire pas du tout au fait de ces violences ! La déjudiciarisation des séparations, qui pourrait fonctionner dans une société égalitaire entre les femmes et les hommes, se rendra ici complice des agresseurs.

Le Ministère de la Justice n'a pas pris le temps de consulter en amont les associations compétentes dont l'expertise de terrain est indéniable. Pour que la procédure aboutisse rapidement, elles sont souvent prêtes à brader leurs droits (leur sécurité, la prestation compensatoire, leur pension alimentaire, les modalités de résidence de l'enfant et des droits de visites et hébergement, le partage des biens).

Avec le divorce devant le notaire, qu'est-ce qui garantira un consentement libre et éclairé des parties et l'équité des conditions économiques de la séparation ? Les deux époux auront recours chacun à un avocat, mais qui peut prétendre que les femmes, qui gagnent 42% de moins que leur conjoint quand elles sont en couple, pourront se payer des budgets « défense » à la hauteur de ceux des hommes ? Il serait par ailleurs important que les violences économiques commises dans le cadre familial soient inscrites en tant que violences à part entière dans nos textes de loi.

Les violences faites aux femmes et aux enfants doivent être traitées par des juridictions compétentes, dédiées.

Ainsi le Haut conseil de la Famille préconise la mise en place d'un groupe de travail pour étudier la possibilité de mettre en place une juridiction spécialisée.

Ces juridictions spécialisées qui pourraient être régionales, auraient à la fois des compétences pénales et civiles. Nous appelons donc de nos vœux une réforme des juridictions, en concertation

avec les associations féministes, qui permettrait de fixer des priorités d'action pour améliorer en justice la protection des femmes et des enfants, réprimer les violences perpétrées à leur encontre et toutes les conséquences au niveau civil qu'elles entraînent.

Nos associations dénoncent avec force cette loi dangereuse pour les femmes et les enfants. Nous demandons le retrait de l'amendement portant sur le divorce devant notaire, en particulier dans les situations de violences et appelons à ce que les députés s'y opposent.

Solidarité Femmes (FNSF), Abandon de Famille – Tolérance zéro, SOS Les Mamans, Osez le Féminisme !, Collectif National aux Droits de Femmes (CNDF), Réseau Féministe « Ruptures », Assemblée des Femmes, Mémoire Traumatique et Victimologie, Chiennes de Garde, FIT une femme un toit, Femmes Solidaires, Elu.e.s Contre les Violences faites aux Femmes (ECVF) Réussir l'égalité femmes-hommes, Adéquations, Maison des Femmes Thérèse Clerc, Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir, Ligue du Droit International des Femmes, Maison des Femmes de Paris, Mouvement Français du Planning Familial, SOS Sexisme, La CLEF.

SOUTENIR

Campagne *Je ne supporte pas les bleus*

Pendant la durée de l'Euro 2016, 10 femmes vont mourir sous les coups de leur compagnon. Chaque jour, en France, 1 femme sur 10 subit des violences de la part de son conjoint, des violences principalement psychologiques et parfois physiques ou sexuelles.

Des personnalités s'engagent pour l'association Elle's Imagine'nt.

Vous pouvez soutenir également l'association par un don ou en devenant un ambassadeur de cette campagne : <http://jenesupportepaslesbleus.com/>

Pour voir la vidéo : www.youtube.com/watch?v=FZU-apSvmd8

Le réseau WAVE (Women Against Violence Europe) et ses partenaires lancent la campagne

STEP UP !

Mercredi 25 mai 2016

Une campagne sur l'accès à l'aide et à la protection pour les femmes victimes de violences et leurs enfants.

Alors qu'une femme sur trois en Europe subit des violences physiques ou sexuelles, il existe peu ou pas d'accès à des services spécialisés d'entraide. Seuls 15 sur 46 pays européens fournissent un service d'assistance spécialisée et il manque 47 000 places d'hébergement pour les femmes victimes de violence et leurs enfants. Les centres d'aide pour les victimes de viol et d'agressions sexuelles sont saturés ou n'existent pas. Les problèmes de discrimination empêchent les femmes les plus vulnérables d'accéder à ces aides ! « *Il y a un réel sous-investissement envers les services d'aide spécialisés dans de nombreux pays européens, ce qui a pour conséquence que beaucoup de femmes victimes n'ont nulle part où aller et demander de l'aide. Nous demandons à l'Union Européenne et aux gouvernements européens d'intensifier les investissements pour stopper les violences faites aux femmes* » Rosa Logar, présidente de WAVE

Aujourd'hui le réseau WAVE lance la campagne STEP UP ! Au cours des deux prochaines années les associations membres du réseau WAVE vont promouvoir ensemble les droits des femmes victimes de violences et leurs enfants afin qu'elles accèdent à l'aide et à la protection dans l'Europe entière. La violence contre les femmes reste la forme la plus répandue de violation des droits humains et elle peut être fatale – en 2012 on estime que 47% de l'ensemble des féminicides ont été commis par un conjoint, ex-conjoint ou membre de la famille.

Le sous-investissement lié au phénomène de culpabilisation des victimes est responsable des problèmes de non-déclaration des violences. La plupart des sociétés interdisent cette violence mais dans la pratique, la permettent, de sorte que les femmes n'ont parfois pas d'autre alternative que de la subir. De plus, les coûts liés à cette violence impactent

l'ensemble de la population. Les associations et services d'aide et de soutien sont essentiels pour permettre aux femmes et à leurs enfants d'accéder à la protection et au soutien nécessaire pour atteindre l'autonomie d'une vie sans violence. **C'est pourquoi nous demandons aux pays européens d'intensifier leurs actions et investissements envers les associations et services spécialisés dans l'aide aux droits des femmes.**



Pour plus d'informations, accédez à la vidéo de lancement de la campagne Step Up !
<https://www.youtube.com/watch?v=lvcu2IZgpNE>

Données chiffrées sur le manque d'accès aux services spécialisés d'aide pour les femmes victimes de violence :

- Seulement 15 sur 46 pays européens fournissent un service d'assistance téléphonique gratuit fonctionnant 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.
- Il manque plus de 47 000 places d'hébergement en Europe, en particulier dans les nouveaux Etats membres de l'UE, ayant adhéré après 2004 ainsi que dans les Etats non-membres.
- Les centres d'aide et de soutien pour les femmes victimes de viol et d'agressions sexuelles n'existent pas dans la plupart des pays.
- L'accès aux services d'aide spécialisés est difficile voire impossible pour de nombreuses femmes, particulièrement les femmes issues de minorités ethniques, les migrantes, les sans-papiers, les femmes âgées et les LGBT.

Le réseau WAVE et en France la Fédération Nationale Solidarité Femmes appellent les responsables et décideurs européens à :

- 1- soutenir activement la prévention et la protection des femmes victimes de violences
- 2- s'engager à améliorer l'accès aux services d'aide et de soutien pour toutes les femmes victimes de violence

3- accroître la disponibilité des services d'aide et de soutien en Europe (en particulier les services d'assistance téléphonique pour les femmes victimes de violence et les centres d'hébergement)

4- améliorer la qualité et les moyens des services d'aide et de soutien qui sont le plus souvent apportés par des associations dont le travail est l'aide, l'accompagnement et le soutien aux femmes victimes de violence.

Parce que la violence envers les femmes est le problème de tous, impactant l'ensemble des secteurs économiques, la campagne appelle également les acteurs économiques et les mécènes à

« intensifier l'aide pour soutenir les survivantes »

Les partenariats sont essentiels aux changements, alors nous appelons chacun et chacune :

Rejoignez la campagne Step up !

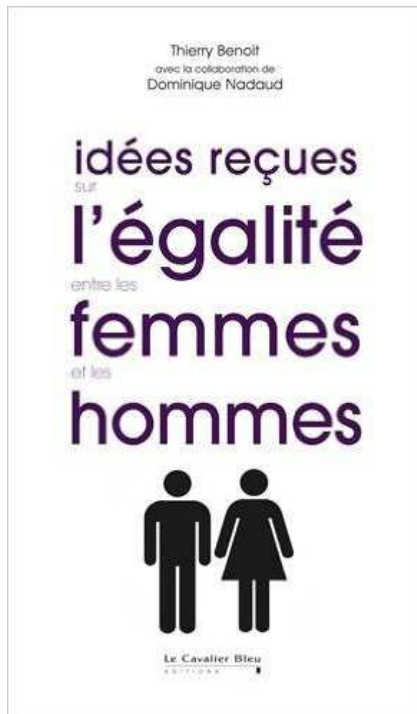
Ensemble pour mettre fin aux violences contre les femmes et leurs enfants !

Pour plus d'informations ou pour apporter votre soutien à la campagne Step up !, vous pouvez contacter le secrétariat du réseau WAVE à Vienne : office@wave-network.org
En France : Fédération Nationale Solidarité Femmes : 01.40.33.80.90 /
fnsf@solidaritefemmes.asso.fr

Plus d'informations : www.wave-network.org

A LIRE

Idées reçues sur l'égalité entre les femmes et les hommes



L'égalité entre les femmes et les hommes est un thème récurrent depuis de nombreuses années. On ne compte plus les études et les articles réalisés sur le sujet, ni même les lois votées en faveur du droit des femmes, qui ont contribué à faire évoluer les choses. Pour autant, cela signifie-t-il que cette égalité est devenue réalité ? Pas si sûr ! Car l'égalité entre les femmes et les hommes ne se décrète pas, elle doit s'organiser et s'enseigner, en déconstruisant les stéréotypes sexués qui alimentent nos propos : « *Les femmes et les hommes n'ont pas le même cerveau* », « *Les hommes participent de plus en plus aux tâches domestiques* », « *Tous les métiers ne sont pas mixtes* », « *Dès qu'elles ont le pouvoir, elles sont pire que les hommes* »...

Partant d'une quarantaine d'idées reçues, les auteurs invitent à réfléchir sans parti-pris pour lutter efficacement contre les discriminations liées au sexe.

Thierry Benoit, fondateur de l'association La Boucle, est directeur des études du diplôme « Conseiller-e/ référent-e égalité entre les femmes et les hommes » (Paris III et VI). Dominique Nadaud est déléguée départementale (Corse) à la Mission aux Droits des Femmes et à l'égalité.

Edition Le Cavalier Bleu – 128 pages – février 2016.

Le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes (HCE) publie son évaluation intermédiaire du 4^{ème} Plan de prévention et de la lutte contre les violences faites aux femmes

Le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes (HCE) a présenté aux ministères concernés, le 19 avril dernier, son rapport intermédiaire d'évaluation du 4^{ème} plan de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes. Pour la 1^{ère} fois en France, un plan national relatif aux violences faites aux femmes a prévu l'intégration, dès sa conception, d'une démarche d'évaluation – mandat confié au HCE.

L'objectif de notre évaluation intermédiaire est simple : il vise à donner toutes les chances d'une mise en œuvre la plus complète possible de ce plan d'ici la fin 2016.

A cette occasion, notre instance dresse un état des lieux globalement positif : au deux-tiers du temps, les deux tiers des 28 mesures du plan sont soit réalisées soit sur le point de l'être. Des réussites notables sont à souligner, comme le renforcement de la plateforme d'écoute 39 19, désormais ouverte 7j/7, ou encore la mise en place du « Téléphone Grave Danger », outil de sécurisation des femmes victimes de violences.

Le HCE appelle néanmoins le Gouvernement et ses partenaires à être particulièrement vigilants d'ici la fin du plan sur :

- le caractère encore partiel des données disponibles pour le suivi et l'évaluation,
- le manque de lisibilité des financements alloués,
- la nature des places d'hébergement d'urgence et l'articulation avec l'accès au logement social,
- l'hétérogénéité de l'implication des ministères concernés et du pilotage à l'échelon local, l'insuffisante communication sur les obligations et outils nouveaux en matière de formation et d'information.

Dans ce rapport intermédiaire, le HCE formule des recommandations articulées autour de 3 axes :

AXE 1 : Maintenir la dynamique existante impulsée par le 4ème plan, en améliorant la connaissance des dispositifs – pour les victimes comme les professionnel.le.s –, en poursuivant la démarche de formation et diffusant régulièrement et largement des campagnes d'information ;

AXE 2 : Amplifier la mise en œuvre de certaines dispositions du 4ème plan, en faisant réaliser pour 2016 un diagnostic sur la mise en œuvre des dispositifs de protection des femmes prenant en compte différents publics (femmes réfugiées, jeunes, handicapées, etc.), en privilégiant les places dans des structures spécialisées et en renforçant les dispositifs d'accueil hors hébergement et le pilotage départemental de la politique locale de lutte contre les violences faites aux femmes ;

AXE 3 : Rendre visibles tous les financements mobilisés pour la mise en œuvre de ce plan, en clarifiant les montants alloués et effectivement engagés par chaque ministère et collectivité territoriale et en permettant la pérennisation des partenariats avec les associations.

Sur le fondement de ces premiers constats, le HCE apportera dans le rapport final une évaluation globale de la mise en œuvre de ce plan et des pistes de réflexion, comme la prise en compte de thématiques peu ou pas abordées, afin de contribuer ainsi à l'élaboration du 5ème plan interministériel.

Pour plus d'infos :

www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/violences-de-genre/actualites-69/article/le-hce-publie-son-evaluation

A VOIR

Conversation avec Françoise Héritier

Un film de Patric Jean



Françoise Héritier, célèbre anthropologue qui a succédé à Claude Lévi-Strauss au Collège de France et a produit une vingtaine d'ouvrages indispensables, livre à Patric Jean sa pensée sur la construction du rapport masculin/féminin.

Durant ces entretiens filmés, Françoise Héritier retrace de manière simple, éblouissante et imagée, toute sa réflexion sur la pensée de la différence fondée sur l'opposition des sexes. En tant qu'anthropologue mais aussi à partir d'anecdotes de sa propre vie, elle raconte 200 000 ans de cette hiérarchie « patriarcale » aujourd'hui remise en question. Une réflexion sur les questions telles la domination masculine, l'alliance, la parenté, la filiation, le rapport de sexe et de genre, qui a bouleversé la pensée contemporaine.

Ces entretiens se déclinent en 4 chapitres : La Valence différentielle des sexes (52 mn) - Les Origines (50 mn) - Sang, sperme, lait, hiérarchie (96mn) - Filiation, terminologie, alliance (58 mn).

DVD- Doriane Films – Avril 2016 – 230 minutes.

REVUE DE PRESSE



AVRIL / MAI 2016

FÉMINICIDES

FRANCE TV INFOS - 6 avril 2016

Bras Panon : il poignarde à mort son ex-compagne

Nouveau drame de la séparation. Ce mercredi en centre ville de Bras Panon, une mère de famille âgée d'une cinquantaine d'années a été mortellement poignardée dans le dos.

<http://la1ere.francetvinfo.fr/reunion/bras-panon-il-poignarde-mort-son-ex-compagne-347615.html>

L'UNION – 19 avril 2016

Drame de la séparation dans la Marne : il tue sa femme puis se pend

Séparé de sa femme depuis peu, un Châlonnais de 48 ans l'aurait poignardée avant de se donner la mort.

www.lunion.fr/707355/article/2016-04-19/drame-de-la-separation-dans-la-marne-il-tue-sa-femme-puis-se-pend

LA DÉPÊCHE.fr – 2 mai 2016

Auch : elle meurt poignardée dans un drame passionnel

Une femme de 48 ans est morte ce matin, lors d'un drame passionnel, à Auch. Le drame s'est déroulé chemin du Lescat, entre un homme et une femme, âgés tous deux de 48 ans. Les secours ont été alertés vers 4h30, ce matin. Police, sapeurs pompiers et urgentistes se sont rendus sur place, mais la victime était déjà décédée.

www.ladepeche.fr/article/2016/05/02/2336323-auch-elle-meurt-poignardee-dans-un-drame-passionnel.html

LIBÉRATION – 2 mai 2016

Arrêtons de qualifier les meurtres de «passionnels»

2 mai 2016 : on doit encore répéter les mêmes choses, et c'est pénible. La Dépêche du Midi titre un article « Elle meurt, poignardée dans un drame passionnel ». Non, un meurtre ne peut pas être présenté comme «passionnel», laissant entendre qu'il découle d'un acte d'amour et le rendant limite romantique.

http://www.liberation.fr/direct/element/arretons-de-qualifier-les-meurtres-de-passionnels_36331/

METRONews - 12 mai 2016

Montpellier : un ancien gendarme accusé d'avoir battu à mort sa compagne

Jean-Luc Marcon comparaît à compter de ce jeudi 12 mai pour homicide volontaire et violences répétées à l'encontre de sa compagne Laure Touati, retrouvée morte le 28 mai 2012. Depuis leur rencontre, quatre ans plus tôt, elle avait déposé au moins sept plaintes à l'encontre de son conjoint. Avant de les retirer à chaque fois.

www.metronews.fr/info/violences-conjugales-montpellier-un-ancien-gendarme-jean-luc-marcon-accuse-d-avoir-battu-a-mort-sa-compagne/mpel!wMvgdvVU54s

COURRIER DE L'OUEST – 12 mai 2016

Rejugé pour avoir poignardé et égorgé son ex sous les yeux de leur fille

Sonia Pereira a été tuée de 14 coups de couteau puis égorgée devant sa fille le 19 mai 2013 aux Herbiers en Vendée.

www.courrierdelouest.fr/actualite/niort-meurtre-des-herbiers-25-ans-de-reclusion-requis-contre-laccuse-12-05-2016-267755

LE PARISIEN - 13 mai 2016

Haute-Savoie : une jeune femme tuée sauvagement par son ex-compagnon

Une jeune femme de 22 ans a été tuée dans la nuit de mercredi à jeudi à Pringy (Haute-Savoie) de plusieurs coups de couteau par son ex-compagnon.

www.leparisien.fr/faits-divers/haute-savoie-une-jeune-femme-frappee-a-mort-par-son-ex-compagnon-13-05-2016-5792371.php

LE COURRIER DE L'OUEST - 25 mai 2016

Prahecq : le corps d'une femme tuée par balles découvert à son domicile

Quelques minutes avant 22 heures ce mercredi soir, les policiers de la Brigade anticriminalité de Niort se sont rendus de toute urgence dans cette maison pour y découvrir le corps d'une femme. Selon les premières informations qui sont parvenues à la rédaction du Courrier de l'Ouest, la victime était décédée depuis plusieurs heures, tuée par balles. D'après nos sources, la BAC de Niort, suspectant que l'auteur des coups de feu mortel pouvait être l'ex-compagnon de la défunte, s'est empressée d'aller l'interpeller non loin des lieux du crime.

www.courrierdelouest.fr/actualite/prahecq-le-corps-dune-femme-tuee-par-balles-decouvert-a-son-domicile-25-05-2016-269339

L'EXPRESS - 30 mai 2016

Alerte enlèvement: "Le père a reconnu avoir porté des coups à son épouse"

La justice a détaillé ce lundi les circonstances du drame qui s'est noué dimanche à Pontcharra-sur-Turdine, où l'alerte enlèvement a été déclenchée. En garde à vue, le père a reconnu avoir frappé son épouse, retrouvée morte. Les trois enfants sont sains et saufs.

www.lexpress.fr/actualite/societe/fait-divers/alerte-enlevement-le-pere-a-reconnu-avoir-porte-des-coups-a-son-epouse_1797103.html

VIOLENCES

METRONEWS – 8 avril 2016

Ghislaine Arabian raconte sa nuit d'horreur

Ghislaine Arabian est revenue sur une soirée au cours de laquelle son ancien compagnon l'aurait violemment frappée. L'ancienne jurée de "Top Chef" attend aujourd'hui le procès en appel qu'elle a intenté contre son agresseur.

<http://www.metronews.fr/people/ghislaine-arabian-raconte-sa-nuit-d-horreur/mpdh!q3SCIVbLfo8VQ/>

LE TAURILLON.ORG – 12 avril 2016

L'Union européenne veut ratifier la Convention d'Istanbul sur les violences faites aux femmes

Le Conseil de l'Europe a adopté une convention, la Convention d'Istanbul, pour lutter contre les violences faites aux femmes. L'Union européenne pourrait ratifier la convention. Un acte historique et symbolique, qui renforce la coopération entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe.

www.taurillon.org/l-union-europeenne-veut-ratifier-la-convention-d-istanbul-sur-les

HUFFINGTONPOST – 11 avril 2016

Comment en finir avec les violences conjugales ?

Il en est des violences conjugales comme des serpents de mer: elles sont sans cesse discutées de travers. La grâce obtenue par Jacqueline Sauvage et les débats suscités ont, c'est certain, donné à la question une actualité brûlante, et peut-être même un début d'inflexion nationale. Seulement, au plan judiciaire, comme au plan plus large de ce que devrait être le traitement de ces violences par la justice, le débat repose sur des croyances et des ignorances qui tiennent lieu d'arguments d'autorité.

www.huffingtonpost.fr/victoria-vanneau/en-finir-violences-conjugales-droit_b_9659092.html

ACTU CÔTÉ TOULOUSE – 14 avril 2016

Une Toulousaine en grève de la faim pour que le compagnon violent de sa fille décédée dorme en prison

En grève de la faim depuis le 8 avril, Carole Elicha-Giraud demande l'application de la peine de prison ferme dont a écopé le compagnon violent de sa fille, Sarah, morte en 2008.

http://actu.cotetoulouse.fr/greve-faim-toulouse-violences-conjugales-prison-sarah-giraud_33881/

LA DÉPÊCHE.FR - 16 avril 2016

Il a menotté son épouse au radiateur «pour l'éduquer»

Accusé d'avoir menotté son épouse à un radiateur ainsi que de nombreuses autres violences et humiliation, un militaire de la garnison de Castelsarrasin a comparu, hier, devant le tribunal correctionnel. Tee-shirt marine, pantalon kaki, Joseph J., 34 ans, ne semblait pas prendre pleinement conscience des faits qui lui étaient reprochés.

LCI TF1.fr – 26 avril 2016

Victime de violences conjugales, elle raconte pourquoi tant de femmes ont du mal à partir

Invitée de l'émission de LCI, pour présenter son livre "Le Monstre" (éditions Flammarion), la comédienne et auteure Ingrid Falaise a expliqué pourquoi il est si difficile de partir quand on est sous l'emprise d'un manipulateur. "À chaque fois qu'on arrive pour partir, il redevient le prince charmant", a-t-elle dit.

<http://lci.tf1.fr/france/societe/victime-de-violences-conjugales-elle-raconte-pourquoi-tant-8736377.html>

TENDANCE OUEST - 29 avril 2016

Caen. Il frappait sa conjointe enceinte à coups de poing dans le ventre

A Caen, le 8 novembre 2015, une femme porte plainte contre son compagnon pour violence envers elle-même et son jeune enfant.

<http://www.tendanceouest.com/actualite-136833-caen-il-frappait-sa-conjointe-enceinte-a-coups-de-poing-dans-ventre.html>

LE RÉPUBLICAIN – 3 mai 2016

Violences conjugales : « A la première gifle, il faut partir »

Une de ses amies a subi les coups de son mari, Noura Bellili en a fait un court-métrage intitulé Libre. Trois minutes et 50 secondes durant lesquelles le spectateur est plongé au cœur d'une violence qui touche aujourd'hui 216 000 femmes par an en France : la violence conjugale.

www.le-republicain.fr/a-la-une/violences-conjugales-a-premiere-gifle-faut-partir

MEDIAPART – 9 mai 2016

Des femmes dénoncent les agressions et harcèlements sexuels de Denis Baupin
Mediapart et France Inter ont recueilli des témoignages sur des faits pouvant être qualifiés d'agression et de harcèlement sexuels attribués au député de Paris Denis Baupin. Quatre élues ont décidé de briser l'omerta et parlent à visage découvert. Vice-président de l'Assemblée nationale, Denis Baupin a récemment quitté la formation écologiste EELV.

www.mediapart.fr/journal/france/090516/des-femmes-denoncent-les-agressions-et-harcelements-sexuels-de-denis-baupin

LIBÉRATION - 9 mai 2016

Harcèlement et politique: «Pour que l'impunité cesse»

Au lendemain des révélations sur le député Denis Baupin, un an après la parution dans nos pages d'un appel de journalistes politiques, cinq ans après l'affaire DSK... «Libération» publie une nouvelle tribune, signée par plus de 500 militant(e)s et élu(e)s qui dénoncent le comportement de certains de leurs collègues.

www.liberation.fr/france/2016/05/09/harcelement-et-politique-pour-que-l-impunite-cesse_1451542

LE FIGARO - 11 mai 2016

Violences conjugales: 164 femmes dotées de téléphones «grave danger»

Cent soixante-quatre femmes confrontées à des violences conjugales sont actuellement dotées de téléphones "grave danger" en France métropolitaine. Accordé pour une durée de six mois par un magistrat après évaluation du degré de danger encouru par la victime de violences, ce téléphone d'alerte préprogrammé permet de garantir à la victime une "intervention immédiate de la police".

www.lefigaro.fr/flash-actu/2016/05/11/97001-20160511FILWWW00327-violences-conjugales-164-femmes-dotees-de-telephones-grave-danger.php

LE PARISIEN - 11 mai 2016

Un téléphone réservé aux femmes menacées de violence conjugale

Apparemment, c'est un smartphone des plus ordinaires. Mais il peut sauver des vies. Celle de femmes victimes de violence et en « grand danger ».

www.leparisien.fr/hauts-de-seine-92/un-telephone-reserve-aux-femmes-menacees-de-violence-conjugale-11-05-2016-5786697.php

HARCÈLEMENT

ELLE – 17 mai 2016

Harcèlement sexuel : 95% des femmes qui le dénoncent perdent leur emploi. Quelles solutions ?

Les femmes parlent, c'est une réalité, mais pourquoi rien ne bouge ? Comment mettre un terme au harcèlement sexuel en entreprise ?

www.elle.fr/Societe/Interviews/Harcelement-sexuel-95-des-femmes-qui-le-denoncent-perdent-leur-emploi-Quelles-solutions-3097880#

JUSTICE

QUEST-FRANCE – 6 mai 2016

Divorce sans juge. Quid en cas de violences conjugales ?

Plusieurs associations féministes s'inquiètent de l'amendement gouvernemental visant à autoriser le divorce par consentement mutuel sans juge, en cas de violences notamment.

www.ouest-france.fr/societe/famille/divorce/divorce-sans-juge-quoi-en-cas-de-violences-conjugales-4210847

HUFFINGTONPOST – 6 mai 2016

Un nouveau recul pour les droits des femmes: le divorce sans juge

C'est par un simple amendement auprès de la commission des lois de l'Assemblée nationale que le ministre de la Justice a provoqué les prémices d'un tremblement de terre dont personne ne semble mesurer les prochains dégâts. Le divorce sans juge aura des conséquences dramatiques pour les femmes victimes de violences conjugales et leurs enfants. Il s'agit d'ailleurs d'une ancienne demande des mouvements masculinistes.

www.huffingtonpost.fr/patric-jean/recul-droit-femmes-divorce-juge_b_9855904.html

GRAZIA - 10 mai 2016

Les femmes qui tuent leur mari violent peuvent-elles jouir d'une "irresponsabilité pénale" ?

Valérie Boyer, députée Les Républicains, a déposé un projet de loi qui entend instaurer une "irresponsabilité pénale" pour les femmes battues qui se seraient vengées de leur conjoint. Qu'en pensent les associations de lutte contre les violences conjugales ?

www.grazia.fr/article/les-femmes-qui-tuent-leur-mari-violent-peuvent-elles-jouir-d-une-irresponsabilite-penale-814462

LE FIGARO – 11 mai 2016

Le vide juridique des violences sexuelles en politique

Après l'affaire Baupin, une pétition a été lancée pour demander des mesures pour lutter contre les violences faites aux femmes, notamment dans les organisations politiques.

www.lefigaro.fr/actualite-france/2016/05/10/01016-20160510ARTFIG00268-le-vide-juridique-des-violences-sexuelles-en-politique.php

20 MINUTES - 11 mai 2016

«Gynophobie»: « Mettre sous le même terme toutes les violences faites aux femmes aidera la justice »

La réalisatrice Lisa Azuelos milite pour la création du mot « gynophobie » dans un livre-manifeste publié ce mercredi...

www.20minutes.fr/societe/1843803-20160511-gynophobie-mettre-sous-terme-toutes-violences-faites-femmes-aidera-justice

LES NOUVELLES NEWS – 15 mai 2016

Réforme du divorce : « Le juge est le gardien de nos libertés fondamentales »

L'absence du passage devant le juge pèsera en premier lieu sur les femmes victimes de violences.

www.lesnouvellesnews.fr/reforme-du-divorce-le-juge-est-le-gardien-de-nos-libertes-fondamentales

20 MINUTES – 17 mai 2016

Justice du XXIe siècle : Pourquoi le divorce sans juge fait polémique ?

Cette mesure en discussion à l'Assemblée depuis ce mardi inquiète certains avocats et des associations, qui redoutent notamment le manque de protection des plus faibles...

www.20minutes.fr/societe/1846759-20160517-justice-xxie-siecle-pourquoi-divorce-juge-fait-polemique

FÉMINISME

LE FIGARO - 13 avril 2016

Mort de Maya Surduts, grande figure du féminisme

La charismatique militante qui avait lutté depuis les années 1970 pour le droit à l'avortement, à la contraception et contre les violences faites aux femmes, est décédée mercredi, à Paris, à l'âge de 79 ans.

www.lefigaro.fr/actualite-france/2016/04/13/01016-20160413ARTFIG00325-mort-de-maya-surduts-grande-figure-du-feminisme.php

MEDIAPART – 2 mai 2016

Féministes, non merci !

« Je ne comprends pas toutes ces femmes qui aujourd'hui se disent féministes, revendiquent l'égalité homme femme, alors qu'elles ont déjà tellement de droits. C'est un combat fini, enterré ! Maintenant, on peut prendre la pilule, on peut avorter, on peut travailler même si on a des enfants. » Et pourtant...

<https://blogs.mediapart.fr/edition/lyceennes-lyceens/article/020516/feministes-non-merci>

PROSTITUTION

LES NOUVELLES NEWS – 5 avril 2016

Prostitution : « Les clichés qui nous étaient opposés il y a cinq ans se sont progressivement estompés »

<http://www.lesnouvellesnews.fr/loi-prostitution-guy-geoffroy/>

LE FIGARO – 6 avril 2016

Prostitution : la France va pénaliser les clients

La France s'apprête à bouleverser sa politique en matière de prostitution. Pénalisation des clients de prostituées avec la création d'une amende de 1 500 euros pour l'achat d'actes sexuels et de 3750 euros d'amende en cas de récidive, fin du délit de racolage pour les «travailleuses du sexe»

www.lefigaro.fr/actualite-france/2016/04/05/01016-20160405ARTFIG00371-prostitution-la-france-va-penaliser-les-clients.php

INTERNATIONAL

RFI - 2 avril 2016

Pakistan: près de 1100 femmes victimes de «crimes d'honneur» en 2015

Les crimes d'honneur sont toujours plus nombreux au Pakistan. L'an dernier, ces crimes ont engendré la mort de plus de 1 000 femmes dans le pays. Un fléau qui persiste et qui commence à être médiatisé.

www.rfi.fr/asi-pacifique/20160402-pakistan-1100-femmes-victimes-crimes-honneur-2015

8ème ETAGE.fr – 4 avril 2016

Argentine : Un féminicide toutes les 30 heures

Au cours de l'année 2015, 286 femmes ont connu une mort violente en Argentine, soit environ une toutes les trente heures, révèle El País. Une hausse de 3,24% par rapport à l'année précédente.

<https://8e-etage.fr/2016/04/04/argentine-un-feminicide-trente-heures/>

DIRECT INFO – 13 mai 2016

Tunisie : près de 53% des femmes sont victimes de violences dans l'espace public

Près de 53% des femmes sont victimes de violences dans l'espace public, a révélé une étude menée par le Centre de Recherches, d'Etudes, de Documentation et d'information sur la Femme(CREDIF).

<http://directinfo.webmanagercenter.com/2016/05/13/tunisie-pres-de-53-des-femmes-sont-victimes-de-violences-dans-lespace-public/>

FEMME ACTUELLE - 29 mai 2016

Pakistan : un projet de loi pour autoriser les hommes à battre leur femme

Le projet de loi, qui émane du Conseil idéologique islamique, a choqué le pays et suscité de nombreuses moqueries. Et pour cause, dans ce texte, des « responsables » religieux pakistanais proposent d'autoriser les hommes « à battre légèrement leurs femmes » si celles-ci contreviennent à leurs obligations d'épouses.

www.femmeactuelle.fr/actu/news-actu/pakistan-une-loi-autorise-les-hommes-a-battre-leur-femme-30283

NOUS SOUTENIR

En faisant un don, vous soutenez nos actions en faveur des femmes victimes de violences.

FAIRE UN DON



Le Label IDEAS renseigne et sécurise le donateur en établissant le respect de la mise en œuvre par les organisations à but non lucratif, de bonnes pratiques en matière de gouvernance, gestion financière et suivi de l'efficacité.

NOUS SUIVRE

Facebook : <https://www.facebook.com/solidaritefemmes>

Twitter : <https://twitter.com/SolidariteFemme>

Pour vous désabonner, vous pouvez envoyer un e-mail à fnsf.doc@wanadoo.fr avec « désabonnement » en objet.

La Lettre d'informations de la FNSF

Editée par la Fédération Nationale Solidarité Femmes

01 40 33 80 90

fnsf@solidaritefemmes.asso.fr

www.solidaritefemmes.asso.fr